



Banque de la République d'Haïti

AVIS AU PUBLIC

La Banque de la République d'Haïti (BRH) avise les investisseurs, entrepreneurs et le public en général que, conformément à la mission qui lui est assignée dans sa loi organique, elle a pris récemment un ensemble de mesures visant à favoriser le développement du crédit dans certains secteurs productifs.


Ces nouvelles dispositions se sont traduites par l'émission de circulaires aux Banques et aux Sociétés Financières de Développement et des signatures de Protocole d'Accord établissant le modus operandi des incitations financières envers le secteur agricole, les investissements dans les zones franches et les activités de production tournées vers l'exportation.

Suivent les mesures sus-indiquées :

- Signature d'un protocole d'accord avec le Fonds de Développement Industriel (FDI) et la Société Financière Haïtienne de Développement S.A (SOFIHDES) traitant de la mise en place d'un programme de facilitation du financement des entreprises à l'exportation ;
- Signature d'un protocole d'accord avec le FDI et la SOFIHDES relatif à la mise en place d'une fenêtre de refinancement des comptes à recevoir liés aux exportations de biens et services ;
- Publication de la circulaire 106-1 accordant un régime préférentiel de crédit bancaire aux investissements dans les zones franches. Cette circulaire :
 - dispense les banques de l'obligation qui leur est faite de constituer des réserves obligatoires sur les ressources en gourde collectées du public et utilisées à des fins de crédits aux zones franches ; et
 - met à la disposition des banques un programme de financement des infrastructures de zones franches, en vue de stimuler les investissements dans cette branche d'activité de l'économie.
- Publication de la circulaire 108 autorisant les établissements bancaires à ne pas constituer de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes utilisées pour le crédit agricole dans le but de réduire les coûts du crédit liés à ce secteur.

Les entrepreneurs intéressés sont donc invités à contacter leurs établissements financiers.

Port-au-Prince, le 23 novembre 2016


Jean Baden Dubois
Gouverneur